



Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
Le mercredi 18 septembre 2024 à 18h00
à la salle du conseil à la Mairie

Présent :

Joël Constant, Nicole Penine, Bruno Limerat, Suzanne Heselton, Patricia Davila, Michel Sejourné, Laurence Oreiller, Bruno Maugey, Catherine Casamayou, Maxime Guinot.

Absent :

Fabrice Thieffin (pouvoir à M. Guinot), Valérie Montagut (pouvoir à L. Oreiller), Jérôme Puypelat (pouvoir à J. Constant), Cathy Cuprys, Anne Mezurat.

Secrétaire de séance :

Suzanne Heselton.

Rajout :

Convention avec la BDDP

1. Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 21 mai 2024

Approuvé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des différentes réunions et commissions

Commentaires : effectifs aux écoles : primaire 41, maternelle 42 ; projet du SDE24 à l'école primaire pour le système du chauffage, l'isolation du bâtiment et renouvellement des menuiseries - les démarches administratives ont commencés ; Le contrat PEC de la secrétaire de mairie arrive à échéance.

Réunion adjoints et conseillers délégués ; Restauration collective, bio, locale et de qualité à l'Allemans ; Bureau CCPR à St Just ; Commission voirie à Celles ; Elections Européennes ; Commission cantine ; Conseil école maternelle ; Bornage « les Bouquets » ; Transfert de compétence assainissement collectif phase 2 à Siorac de Ribérac ; Conseil communautaire à Nantheuil de Bourzac ; Les balades du lundi CCPR ; Association Préver à Lisle – Conseil école primaire ; RV avec le Conseiller aux décideurs locaux – Réunion adjoints et conseillers délégués ; Tirage des Jurés d'assises – RV avec la direction des territoires pour orage 19/06/2024
RV avec le SRB Dronne et le département pour les arbres tombés le 19 juin ; Commission associations ; SDE24 à Lisle – AG Danse Country ; Elections Législatives ; Elections Législatives ; Commissions cantine et personnel ; Réunion avec Véolia à Lisle ; RV avec le Conseiller aux décideurs locaux ; Visite terrain pour la Fibre optique ; Réunion adjoints et conseillers délégués ; Mise en place du nouveau responsable cantine ; Visite pour travaux école primaire ; Etat des lieux logement communal (Rte de Brantôme) ; Commission personnel ; Visite des écoles avec la CCPR – RV avec le Conseiller aux décideurs locaux ; RV pour le poste de secrétaire de mairie ; RV BDDP (bibliothèque départementale) – Bureau CCPR à Douchapt ; Réunion Centre de gestion avec la MNT pour la prévoyance agents au 01/01/2025

3. Redevances d'occupation du domaine public : France Télécom et ENEDIS

En fonction de la surface occupée au sol et aérienne :

- France télécom propose 1660€
- ENEDIS propose 239€

Le conseil accepte cette proposition.

Rajout : Convention avec la BDDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) :

La Bibliothèque Départementale de Prêt (BDDP) demande 3 critères qu'il faut remplir afin de garder une bibliothèque communale ouverte, celle de Lisle avait besoin d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture à 6 heures pour rester ouverte. Un appel à candidature pour des bénévoles a été lancé dont 3 voire 4 personnes se sont présentées.

Le conseil accepte de renouveler la convention.

4. Convention Véolia pour l'assainissement collectif (en remplacement de la SAUR)

Le Conseil autorise la signature de la convention avec Véolia afin de recouvrir les redevances d'assainissement collectif de la commune en remplacement de la SAUR. Au 1er Janvier 2026 cette compétence sera transférée à la CCPR. Véolia tiendra une permanence en mairie le 1er mardi de chaque mois.

5. Convention avec la SAUR pour l'entretien des bornes incendie.

Le Conseil accepte le renouvellement de cette convention jusqu'au 31/12/2028 à raison de 50€ HT par poteau incendie et par puisard. (29 poteaux incendie et 2 puisards).

6. Nouveaux tarifs pour le chapiteau ex-CCVD et de son extension - durée d'amortissement

Accord du conseil municipal pour les nouveaux tarifs avec l'extension du chapiteau :

- Frais de montage /démontage 288€ (432€ avec l'extension)
- Transport 45€ (90€ avec l'extension)
- Caution 600€

Le Conseil accepte l'amortissement sur 4 ans de la dépense de 2500 € effectuée pour l'achat de l'extension.

7. Prime « façades » dans le cadre du programme local de l'habitat

La CCPR va aider 15 logements par an de particuliers pour la rénovation des façades de leur bien dans les centres bourgs. Au total cela représente 47 logements sur 3 ans et ½. L'aide s'élève à 1000€ par prestation payé 50% par la CCPR et 50% par la commune. Si la commune décide d'adhérer au projet il faudra le budgétiser.

Vote des élus : Contre 2 ; Abstentions 6 ; Pour 4, donc l'adhésion au projet est retenue.

8. Vente de pédalos de la commune

Une proposition d'achat a été faite de 100€. Le conseil accepte cette offre. Les pédalos sont actuellement stockés au stade.

9. Location salle des fêtes : demande d'une association

Le Comité des Fêtes demande des gratuités supplémentaires. Il fait 6 manifestations dans l'année. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

10. Réponse apporté au rapport de la cour des comptes

Le Conseil municipal valide la réponse apportée par la mairie aux cinq recommandations préconisées par la Cour des Comptes.

11. Demande d'exonération de taxe foncière pour l'Espace de Santé Rural (pour 2025) :

Accord du conseil d'exonérer la Taxe Foncière de l'ESR à partir de 2025 et pendant 10 ans. Afin d'alléger le nouveau budget annexe des locaux professionnels.

Le montant des loyers est à revoir en 2025.

12. Budget assainissement : reversement de l'excédent du BP assainissement vers le budget primitif principal de la commune - rachat par la commune du tracteur du service assainissement - décision modificative

Au 1er janvier 2026 l'assainissement passe à la CCPR. La loi autorise les communes à reverser l'excédent de ce budget dans leur budget principal si elles remplissent 3 critères. Suivant l'avis du conseiller des décideurs locaux le conseil municipal accepte de reverser la somme de 61.000€ du résultat excédentaire du service assainissement sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal accepte le rachat par la commune du tracteur appartenant au service assainissement pour un montant de 1049,60€. Valeur nette du bien.

Le conseil approuve les décisions modificatives des budgets pour les transferts de ces sommes.

Divers

- Aides FEADER accordées il y a 4 ans - des documents des projets concernés ont été demandés.
- Le mail de la commune a été piraté sur une facture de 42.000€, cette fraude a été empêchée.
- Voirie / chemins blancs, chemin de Figerol, entretien à programmer
- L'appartement communal sur la route de Brantôme a été reloué pour le même loyer, à revoir pour 2025 car le niveau est bas pour la taille de l'appartement.
- Baignade été 2025 : 5 jeunes ont été sanctionnés par la gendarmerie pour avoir sauté du pont, ce qui est interdit, pour un total de 125€ d'amende.
- Deux nouvelles associations Lisloise viennent d'être créées : Flower Yoga et RC Lislà Bonita.
- L'association Lo Passetemps de L'Esla demande que le bas de la place des Banquettes soit fermé en permanence pour leurs activités jeux. Le conseil est contre faute de places de parking dans le bourg.
- Le car scolaire qui dessert les deux écoles est souvent en retard.
- Les Points d'Apport Volontaire devant le stade sont souvent victimes d'incivilité avec des poubelles posées au sol et par la suite ouvertes par les chats et autres animaux sauvages. Le SMD3 était d'accord pour installer une caméra - à suivre. L'Association SOS Chats a installé une niche pour ces chats et les nourrit, ce qui pose un problème au niveau des PAV.
- Point sur l'adressage : le chemin blanc au niveau des Tarriéras où il y a une ou deux maisons construites, à voir si ce chemin peut être nommé, à suivre par l'élue responsable.

Séance levée à 21h15